MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –129

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026129-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

AFFAIRES SCOLAIRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –– Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 129 / ÉCOLE PUBLIQUE : Bilan de fonctionnement 2025

Madame Françoise GUYOT, Adjointe en charge des affaires scolaires, présente à l'Assemblée le bilan financier de l'école publique des Colibris, concernant l'année 2025.

Il peut se résumer de la manière suivante :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
Dépenses	111 754.18 €	49 497.28 €	161 251.46 €
Effectif sept. 2025	68	103	171
Coût moyen à l'élève	1 643.44 €	480.56 €	942.99 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- **D'approuver** le bilan 2025 tel que présenté,
- **D'adopter** le coût moyen à l'élève, en maternelle et en élémentaire, qui servira de base de calcul pour :
  - la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée,
  - la participation des communes de domicile pour les élèves accueillis à BAINS-SUR-OUST dans le cadre des cas dérogatoires prévus par la loi.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD